

Nombre de personnes habilitées à présenter un candidat à l'élection du Président de la République

Élection présidentielle 2012

Fiche établie le 23 février 2012

Mandats	En nombre	En pourcentage
Député	560	1,18 %
Sénateur	347	0,76 %
Représentant au Parlement européen (de nationalité française et élu en France)	73	0,15 %
Conseiller régional ou conseiller à l'Assemblée de Corse	1 886	3,98 %
Conseiller général (y compris Mayotte) ou conseiller de Paris	4 212	8,88 %
Maire (y compris outre-mer)	36 702	77,39 %
Maire délégué d'une commune associée	674	1,42 %
Maire d'arrondissement (Lyon ou Marseille)	17	0,04 %
Président d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes	2 567	5,41 %
Membre d'une assemblée ou d'un exécutif propre à une collectivité d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon)	221	0,47 %
Membre élu de l'Assemblée des Français de l'étranger	154	0,32 %
Total	47 413	100,00 %

EN SAVOIR PLUS

PAGE

Les mandats ouvrant droit à présentation d'une candidature à l'élection présidentielle 2012